

VALIDATION DU DPC OBLIGATOIRE

Exercice libéral

(Prise en charge annuelle libérale : 3700 €)

Avant le cours :

- Je m'inscris au cours en renvoyant la carte d'inscription au secrétariat (adresse au dos du coupon).
- **Je n'ai aucun frais à avancer si ma prise en charge est complète.**
- **Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Le CFAR fait ma pré-inscription sur le site mondpc.fr.
- **Je valide mon inscription DPC** afin d'avoir une prise en charge.
- Je participe au cours du CEEA-CFAR les 8, 9 et 10 juin 2022.

Après le cours :

- Je remplis une évaluation en ligne sur mon espace www.mondpc.fr du DPC-CEEA afin de recevoir une indemnisation de perte de revenus.
- L'OGDPC paie le programme DPC au CFAR.
- Le CFAR m'envoie mon attestation de DPC.

Références programme DPC sur le site www.mondpc.fr :

Formule 1 : numéro en cours d'attribution

Formule 2 : numéro en cours d'attribution

CONTACT CFAR :

Mme Hélène CREUS

hcreus@cfar.org

01 45 20 32 05

VALIDATION DU DPC OBLIGATOIRE

Praticien hospitalier

Mon établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

- Je m'inscris au cours en renvoyant le coupon ci-joint au secrétariat (à l'adresse mentionnée au dos du coupon d'inscription) et je règle les frais d'inscription de la formule 1 résidentielle : 780 € (630 € + 150€ DPC) ou de la formule 2 non résidentielle : 660€ (510€ + 150€ DPC) par chèque à **l'ordre du CFAR**
- **Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Je complète, avec mon Etablissement, le bulletin d'inscription spécifique DPC élaboré par le CFAR ci-joint. J'adresse ce bulletin au CFAR, 76 rue Raynouard, 75016 Paris.
- **Je participe au cours du CEEA-CFAR les 8, 9 et 10 juin 2022.**
- Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement)

Mon établissement prend en charge mes frais d'inscription par la signature d'une convention DPC.

- Je m'inscris au cours, **sans régler de frais d'inscription.**
- Le CFAR envoie une convention DPC à mes affaires médicales pour valider mon inscription et ma prise en charge financière.
- **Je participe au cours CEEA.**
- Le CFAR envoie une facture DPC et une attestation de validation du DPC à mon établissement. Mon établissement (ou l'ANFH) paie le programme DPC au CFAR.

Lexique :

- **DPC** : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013).
- **ODPC** : Organisme proposant des programmes validant de DPC.
- **OGDPC** : Organisme Gestionnaire du DPC.
- **CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants.

CARTE D'INSCRIPTION
(remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse Professionnelle

CP Ville



Mail :

A renvoyer avant le 25 février 2022

- ◆ S'inscrit au DPC Cours de perfectionnement n°3 des 8, 9 et 10 juin 2022 au Westotel Nantes-Atlantique - La Chapelle sur Erdre.

Choisit la :

Formule 1 (logement + repas + DPC) 780 €

Formule 2 (repas midi seul + DPC) 660 €

- ◆ Incluant la participation au cours + dossier pédagogique + le DPC.
- ◆ Prise en charge par mon employeur (salarié)
- ◆ Prise en charge par l'ANDPC (libéral)
- ◆ Pas de prise en charge, Je verse la somme de _____ € par chèque bancaire à l'ordre du CFAR (les chèques seront prélevés après le Cours Européens).
- ◆ Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.
- ◆ Je suis en situation de handicap Oui Non

Date

Signature

**Demande d'accréditation du Collège Français
des Anesthésistes Réanimateurs**

Stéphanie LOIRET

Service d' Anesthésie et

Réanimation Rdc haut, aile nord,

Hôtel Dieu



8, 9 et 10 juin 2022

Westotel Nantes Atlantique La Chapelle Sur Erdre

**COURS DE PERFECTIONNEMENT N°3
DE NANTES
REANIMATION, MEDECINE D'URGENCE
et TRANSFUSION**

**ENSEIGNEMENT
POST UNIVERSITAIRE
D'ANESTHESIE - REANIMATION
REGION OUEST
ANGERS - BREST - NANTES - POITIERS - RENNES - TOURS**



**Sous le patronage de la communauté Européenne
Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie**

Pr Pierre ALBALADEJO, CHU 38043 Grenoble / Pr Nicolas BRUDER, Hôpital la Timone 13385 Marseille / Dr Raphaël CINOTTI, Hôtel Dieu CHU 44093 Nantes / Pr Jean-Michel CONSTANTIN, Hôpital La Pitié-Salpêtrière 75013 Paris / Pr Jean-Stéphane DAVID, Hôpital Edouard Herriot 69495 Lyon / Pr Olivier HUET, CHU 29000 Brest / Pr Samir JABER, Hôpital Saint Eloi 34295 Montpellier / Pr Olivier JOANNES-BOYAU, Hôpital Pellegrin 33000 Bordeaux / Pr Sigismond LASOCKI, CHU 49000 Angers / Pr Marc LEONE, Hôpital Nord 13385 Marseille / Dr Pierre-Joachim MAHE, Hôtel Dieu CHU 44093 NANTES / Pr Didier PAYEN, Université 7 75025 Paris / Pr Bertrand ROZEC, Hôpital Laennec CHU 44093 NANTES / Pr Philippe SEGUIN, Hôpital Pontchaillou 35033 Rennes / Pr Benoit VEBER, CHU Charles Nicolle 76031 Rouen / Pr Bernard VIGUE, Hôpital Bicêtre 94270 Le Kremlin Bicêtre / Docteur Mickaël VOURC'H, Hôpital Laennec CHU 44093 NANTES.

Renseignements + Inscriptions

stephanie.loiret@chu-nantes.fr